

(N° 73.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1868-1869.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1870.

(Voir les Nos 78 et 114 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de quinze millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent nonante-huit francs (15,586,798 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 4 mai 1869.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. DE MOOR,
VANHUMBEECK.*

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1870.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	540,600 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	271,100 »	»	
3	Matériel	55,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	7,500 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	268,000 »	»	3,554,650 »
7	— Matériel	5,250 »	»	
8	Cours d'appel. Personnel	759,100 »	»	
9	— Matériel	24,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce . .	1,560,900 »	1,900 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	913,500 »	2,000 »	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel	20,500 »	4,233 »	72,775 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière .	5,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police	700,000 »	»	724,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- lares	15,500 »	11,108 »	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix .	35,000 »	125,000 »	160,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.</i>	220,000 »	»	262,300 »
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	»	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	25,000 »	»	41,500 »
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	518,200 »	»	469,000 »
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures.	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	469,000 »	256,000 »	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
51	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,536 »	»	5,510,067 »
52	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	»	
53	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
54	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	500 »	»	
55	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	20,000 »	660,000 »
56	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . .	11,000 »	»	
57	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	30,000 »	»	
	CHAPITRE IX. ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
58	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	660,000 »
59	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,300,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus	34,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	50,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	750,000 »	2,500 »	
50	Frais d'impression et de bureau.	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	155,000 »	»	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Achèvement des travaux de construction	»	55,000 »	
53	Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. — Agrandissement des constructions ou construction d'une prison militaire et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai . . .	»	575,000 »	4,193,500 »
54	Maison de sûreté de Tongres. — Agrandissement	»	22,000 »	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	26,000 »	
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>			
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	1,000,000 »	»	
57	Gratifications aux détenus	150,000 »	»	
58	Frais d'impression et de bureau	5,000 »	»	
59	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés	88,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
60	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE .	14,484,257 »	1,102,511 »	15,586,798 »